

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

maif



MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	15
Informations spécifiques	16
Informations réglementaires	17
Certification du Commissaire aux comptes	25
Comptes annuels	29
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Compte de résultat	32
Annexes aux comptes annuels	34
Informations générales	35
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	41
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	44
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	49
Inventaire des actifs et passifs	55
Annexe(s)	61
Caractéristiques de l'OPC	62
Information SFDR	68

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2025

"Janvier 2025 devient avec une température moyenne de 13,23 °C « le dix-huitième des dix-neuf derniers mois pour lequel la température moyenne de l'air à la surface du globe a dépassé de plus de 1,5 °C le niveau préindustriel », à 13,23°, note l'observatoire européen Copernicus. Cette tendance préoccupante montre le retard pris par les pays développés dans leur engagement de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre pour tenter de limiter les changements climatiques et écosystémiques induits par ce réchauffement de la planète. Marqué par le retour de D. Trump dans le bureau ovale, le début de la saison de publication des résultats et le phénomène DeepSeek, le mois de janvier aura été des plus mouvementés. Le MSCI World (EUR) progresse de 3,15%, à l'instar du S&P 500 (+2,38% en EUR), tandis que, une fois n'est pas coutume, le Stoxx Europe 600 (+6,87%) et le CAC 40 (+7,72%) surperforment les indices américains. Si le taux souverain américain à 10 ans (-3 pb à 4,54%) et le dollar (DXY : -0,07%) reculent légèrement sur le mois, tous deux se maintiennent sur des points hauts. Ils ont atteint un pic mi-janvier, portés par le risque de mise en place de droit de douanes supplémentaires et la solidité de l'économie américaine : des indices PMI de l'ISM meilleurs que prévu en décembre (49,3 pour le manufacturier et 54,1 pour le non-manufacturier, contre 48,2 et 53,5 attendus) et un marché de l'emploi toujours robuste (rapport JOLTS inflationniste et taux de chômage inférieur aux attentes) la démontre. Ces éléments ont contribué à l'accélération de l'inflation (+2,9% YoY après +2,7%) et maintenu la pression sur les taux. Toutefois, le ralentissement du PMI composite de janvier (52,4 vs. 55,4 en décembre) et une croissance trimestrielle inférieure aux attentes (2,3% YoY contre 2,7% attendu) ont atténué les anticipations d'inflation sur la seconde partie du mois, laissant ainsi plus de marge de manœuvre à la Fed et ramenant le taux souverain à la baisse (-24 pb à partir du 14/01). En Europe, la BCE a poursuivi son assouplissement monétaire (-25 pb à 2,75% le 30/01) face à une croissance trimestrielle atone en Zone Euro (+0,0% QoQ au Q4, corrigée des variations saisonnières), malgré une légère accélération de l'inflation en décembre (+2,4%, en ligne avec les attentes, après +2,2% en novembre, mais inflation core stable) et malgré le retour du PMI composite en zone d'expansion (50,2 en janvier vs. 49,6 en décembre). Confirmant cette tendance, le gouverneur de la Banque de France a évoqué courant janvier l'idée qu'une baisse totale des taux directeurs de 100 pb sur six mois était imaginable. Du côté des entreprises, les résultats trimestriels affluent et soutiennent la surperformance des indices européens. En effet, près de 70 % des publications trimestrielles du Stoxx 600 affichent une surprise positive concernant les volumes de ventes à la fin janvier, tandis que ce chiffre est d'environ 55 % pour le S&P 500. En termes sectoriels, seule la Technologie de l'Information (-1,90%) est en territoire négatif, frappée de plein fouet par l'émergence de l'IA chinoise DeepSeek, tandis que les Services aux Collectivités (+1,81%), l'Immobilier (+1,59) et la Consommation de Base (+1,43%) sous-performent eux-aussi, effaçant une partie de l'impact positif des Télécommunications (+8,28%), des Financières (+6,07%), de la Santé (+5,85%) ou des Matériaux (+4,70%) sur la performance totale de l'indice MSCI ACWI (EUR). MAIF Actions Transition Climat affiche une performance proche de son indice de référence, le MSCI Europe Climate PAB. Il faut tout d'abord noter la surperformance inhabituelle de l'Europe par rapport aux Etats-Unis. Ces derniers ont en effet été pénalisés par l'événement DeepSeek qui interroge sur la dynamique de l'intelligence artificielle et du coût de son développement. Il faut ensuite s'attarder sur le rebond des secteurs les plus cycliques au sein de la cote européenne, des financières aux valeurs de technologie en passant par celles de consommation cycliques. Cela s'explique notamment par un niveau de valorisation relative très attractif, et par l'espoir d'une amélioration des perspectives macro-économiques dans la zone. Enfin les secteurs les plus défensifs (services aux collectivités, consommation stable, télécommunications) restent à la traîne de la hausse du marché. La période de publication des résultats du 4ème trimestre commence sous de bons augures que ce soit dans la santé avec Sanofi, dans les télécoms avec Deutsche Telekom, ou dans les financières avec Lloyds ou Intesa. Le portefeuille suit la hausse du marché, sans se distinguer particulièrement, les contributions positives d'un Sanofi, Lloyds, Intesa ou Siemens Energy étant compensées par celles de Roche, Publicis, KBC ou Arcadis. Nous avons au sein du portefeuille pris des profits sur Prosus et Schneider Electric, allégé Bureau Veritas après sa forte hausse qui s'explique par des discussions de fusion avec son concurrent SGS, et réorganisé notre poche de valeurs financières en vendant Lloyds pour renforcer Barclays et initier une ligne de Natwest compte tenu des fondamentaux des dossiers. 2025 commence de façon préoccupante pour la planète : incendies à Los Angeles, tremblements de terre en Grèce, inondations en Europe. Les signaux d'alerte se multiplient. La fragilisation des infrastructures, notamment de transport et de traitement des eaux, ouvre un potentiel important pour beaucoup des sociétés de notre univers, et de façon plus optimiste, la perspective d'une

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

possible paix entre l'Ukraine et la Russie plus tard dans l'année pourrait redynamiser une économie européenne un peu atone. Les thématiques d'investissement pour la construction d'une économie plus durable restent donc très favorables."

Février 2025

"L'institut coréen sur la recherche énergétique vient de mettre au point un système de production d'énergie à base de gaz naturel qui permet de capturer 96% du CO² émis par la réaction de combustion et de limiter les émissions d'oxyde d'azote (NOx) en utilisant le procédé de combustion à boucle chimique. Le principe est de ne brûler le carburant qu'avec de l'oxygène, transporté par des particules depuis un réservoir d'air traditionnel. Il est ensuite plus facile de récupérer vapeur d'eau, chaleur et CO² à la sortie du réacteur. Cette industrialisation ouvre à terme la voie à des centrales plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement, en limitant les émissions de CO². Après avoir atteint un nouveau record le 19 février, le S&P 500 (-1,4%) aura pourtant clôturé le mois dans le rouge. Sa mauvaise performance mensuelle et la dépréciation du dollar auront amené le MSCI ACWI (EUR) en territoire négatif (-0,7%) : l'incertitude liée à la politique commerciale des Etats-Unis, un environnement économique morose et les performances des « Sept Magnifiques » ont pesé sur les indices américains. En Europe, les principaux indices actions ont en revanche poursuivi leur dynamique haussière entamée en décembre et bénéficient des espoirs croissants d'un cessez-le-feu en Ukraine (Stoxx Europe 600 : +3,3% ; Dax : +3,8% ; CAC 40 : +2,0%). Aux Etats-Unis, la situation économique se détériore et les annonces de fortes hausses des tarifs douaniers par l'administration Trump suscitent des inquiétudes chez tous les agents économiques. La confiance des consommateurs s'est dégradée sur le mois (98,3 vs. 102,7 attendu), l'indice PMI des services s'est contracté en février (49,7 vs. un consensus à 53,0), les ventes au détail ont manqué les prévisions du consensus (-0,9% vs. -0,2%) alors que l'inflation regagnait en vigueur (IPC à 0,5% en janvier en rythme mensuel, contre des prévisions à 0,3%). Entraînés par la crainte d'une 'stagflation' et des effets récessifs qu'auraient une politique commerciale protectionniste trop agressive, le dollar s'est déprécié face aux autres devises (DXY : -1,04%) et les taux souverains ont reculé (-34pbps à 4,22% pour l'échéance à 10 ans), matérialisant les nouvelles marges de manœuvre de la Fed pour baisser ses taux directeurs plus tôt qu'escompté. En plus d'être soutenues par une saison des résultats mieux orientée qu'Outre-Atlantique (72% de surprises positives sur les CA des entreprises du Stoxx 600 vs. 62% pour le S&P 500) et par les espoirs d'un cessez-le-feu rapide en Ukraine, les performances boursières sur le vieux continent s'expliquent également par des surprises économiques positives. En zone Euro, le PMI manufacturier dépasse les attentes du consensus (47,3 vs. 46,9), l'inflation s'établit en ligne avec les attentes (IPC et IPC core en ligne avec le consensus, à 2,5% et 2,7% en rythme annuel) et la confiance des consommateurs et des entreprises s'améliore sensiblement sur le mois (96,3 vs. un consensus à 96,0 et après 95,3). Enfin, la victoire de la CDU/CSU de Friedrich Merz aux élections fédérales allemandes et les perspectives de hausses des dépenses publiques sur des thématiques stratégiques (Rehaussement des budgets de défense ou plan d'investissement français pour l'IA) ont été accueillies favorablement par les marchés. Côté secteurs, la consommation de base (+4,14%) bénéficie d'une bonne série de publications (Philip Morris, Costco, Coca-Cola, Nestlé) tandis que l'immobilier (2,94%) et les financières (+1,57%) profitent du recul des taux souverains américains. A l'inverse, la consommation discrétionnaire (-4,99%), les télécommunications (-3,71%) et les technologies de l'Information (-2,10%) ont lesté la performance de l'indice. Sur le mois, le fonds MAIF Actions Transition Climat affiche une performance en ligne avec son indice de référence. Ce sont les valeurs financières, Société Générale (+26%) en tête, qui contribuent le plus favorablement à la performance du fonds. Les valeurs de consommation sont également bien orientées. En revanche les valeurs liées aux thématiques de l'électrification des datacenters aux Etats-Unis (Siemens Energy -5%), sensibles aux commandes publiques (Arcadis -14%) ou pour lesquelles le marché américain représente une part significative de leur activité sont sanctionnées (Publicis -%). Sur le mois, nous avons renforcé Novo Nordisk après sa correction brutale du mois dernier sur la publication d'une étude sur l'efficacité d'un produit lié à l'obésité dont les résultats ont été mal interprétés par le marché. Nous avons également acheté une ligne de BMW dont la performance est proche de celles de ses pairs alors que le groupe est dans une situation financière et stratégique plus favorable. Nous avons en contrepartie allégé Schneider dont la valorisation actuelle nous semble prendre en compte les perspectives d'activité liées à l'électrification de l'économie. L'année ne fait que commencer mais elle est déjà riche en événements ! la surperformance de l'Europe par rapport aux Etats-Unis peut-elle se poursuivre ? quelles implications géopolitiques de l'évolution de la situation ukrainienne ? comment le cycle économique va-t-il évoluer ? autant de questions pour le reste de l'année qui dicteront la direction des marchés et le leadership sectoriel. Nous restons néanmoins convaincus que la combinaison d'un cycle économique sous pression et d'un volontarisme politique réitéré devraient profiter aux valeurs liées aux infrastructures ainsi

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

qu'aux financières, alors que la consommation discrétionnaire pourrait rester sous pression. Nous ferons évoluer nos positions en fonction de l'évolution de ces événements."

Mars 2025

"No Gain. Just pain! Les actions américaines ont poursuivi leur baisse en mars, suivies par les actions européennes, qui sont passées dans le rouge pour la première fois depuis décembre. L'euphorie suscitée par l'exceptionnalisme américain s'est dissipée, la politique économique de la nouvelle administration perturbant tout le monde. Un dosage de politiques toxiques, qui mène une guerre commerciale avec ses principaux partenaires commerciaux, ne semble pas être la meilleure idée jusqu'à présent. Le sentiment du marché est passé d'un « esprit animal » (retour à une « exubérance irrationnelle ») à une « peur de la croissance », les données macroéconomiques industrielles commençant à s'affaiblir. De l'autre côté de l'Atlantique, l'Allemagne a voté une réforme majeure de son « frein à l'endettement », supprimant sa limite, et a lancé des plans militaires et d'infrastructures (avec des chiffres solides ; 800 milliards et 500 milliards respectivement). Un plan budgétaire sans précédent depuis la réunification. Cependant, nous ne pourrions pas en récolter les fruits avant 2026 au moins. Sur le plan macroéconomique, les données économiques américaines sont restées relativement résilientes, mais l'écart entre les données réelles et les données de sentiment se creuse à nouveau, les consommateurs et les entreprises s'inquiétant de l'impact des droits de douane. La Fed a maintenu son statu quo et n'a pas modifié ses taux d'intérêt, mais a indiqué qu'elle intégrait désormais l'impact potentiel des droits de douane dans ses perspectives et a ajusté la croissance à la baisse et l'inflation à la hausse, avec un effet transitoire (ce qui pourrait mettre certains investisseurs en état de stress post-traumatique !) En termes de performance sectorielle, sur l'indice global, tous les secteurs étaient dans le rouge, à l'exception de l'énergie. Pour leurs caractéristiques défensives, les services publics et les biens de consommation de base se situaient juste derrière, les matériaux ensuite, dopés par les prix du cuivre et de l'or, ce dernier ayant atteint un niveau record de 3 082 dollars l'once ! Les valeurs industrielles et financières se situent en milieu de peloton. Comme le mois dernier, les secteurs de la technologie, de la consommation discrétionnaire et des services de communication ont terminé en dernière position, sans surprise, avec des performances allant de -9,6 % à -12,2 %. Profitons de ce mois de mars pour faire le point sur l'avancement de la décarbonation de la production électrique française et les enjeux associés : sur le mois de février, la part d'électricité bas-carbone a atteint en moyenne 92%, alors que l'on se trouve au cœur de l'hiver, période où il est beaucoup plus probable d'avoir besoin de faire appel à des centrales à gaz. Ce niveau de décarbonation correspond à celui attendu après 2050 à l'échelle mondiale dans les scénarii du GIEC. Si en termes de puissance électrique installée, le nucléaire représente maintenant moins de 40%, (contre 16% pour l'hydraulique, le photovoltaïque ou l'éolien), compte tenu d'un facteur de charge bien supérieur, il contribue encore à 68% de la production (vs respectivement 13%, 3% ou 8%). Au-delà de ces chiffres, il est important de tenir compte de l'avertissement de l'inspecteur général de la sûreté nucléaire d'EDF, qui souligne que le suivi de charge par les réacteurs, singularité française, pourrait poser des problèmes de sécurité d'exploitation et de durabilité des centrales. C'est donc à l'aune de ces enjeux qu'il faut évaluer l'opportunité de poursuivre le développement des renouvelables sans y associer de solutions de stockage crédible et de taille suffisante. Le fonds MAIF Actions Transition Climat affiche une performance en ligne avec celle de son indice de référence, malgré la forte contribution des valeurs de défense à la performance de l'indice (Rheinmetall gagne 31% sur le mois et 77% depuis le début de l'année), grâce à la bonne contribution des valeurs financières, surpondérées dans le fonds du fait de la prise de conscience généralisée du rôle que les institutions financières ont à jouer dans la transition climatique. Parmi les détracteurs à la performance envers lesquels nous restons néanmoins confiants, citons Prysmian, fabricant de câbles électriques (-12%) ou Novo Nordisk (-26%) qui fait partie des leaders mondiaux dans le traitement de l'obésité. Nous avons au cours du mois allégé Deutsche Telekom pour initier une position sur Orange, dont la valorisation et la croissance nous semblent plus attractives. Nous avons également initié une position sur Heineken, renforcé Novo Nordisk, Sanofi et AstraZeneca dans la santé, ainsi que Prysmian, au détriment de Cap Gemini, Siemens et Siemens Energy sur lesquels nous prenons des profits, Hermès, Burberry et LVMH qui pourraient souffrir des tensions sur la consommation ou Qiagen. Après un début d'année marqué par le tremblement de terre DeepSeek, cette intelligence artificielle chinoise qui interroge sur les besoins et l'ampleur des investissements dans l'IA aux Etats-Unis, la perspective des tarifs douaniers que pourrait imposer Mr Trump inquiète, en particulier sur l'impact qu'ils pourraient avoir sur la consommation et sur la croissance économique. Dans ce contexte, les sociétés orientées sur l'investissement présentes en portefeuille devraient se montrer relativement plus résistante, la palme reviendra sans doute aux valeurs de services aux collectivités et de traitement de l'eau, peu dépendantes du niveau de l'activité économique."

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Avril 2025

"Des températures caniculaires ont été atteintes sur tout le continent asiatique, beaucoup plus tôt dans la saison qu'historiquement, et surtout avec des durées et des écarts aux températures moyennes inédites : 49° au Koweït, 48° au Pakistan, avec des anomalies qui atteignent jusqu'à +12°. La chaleur fait peser des menaces graves sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, mais aussi sur la santé humaine : quand l'air est saturé en humidité, une température supérieure à 30° ne permet plus au corps d'évacuer la chaleur en transpirant, et la température interne augmente rapidement. La généralisation de ces périodes de canicules pourrait donc rendre inhabitable des zones très étendues, complexifiant encore les enjeux de mouvements de population. Encore un mois qui a ressemblé à une année et qui s'est déroulé en deux temps. Tout a commencé par le tristement célèbre « jour de la libération », au cours duquel le président Trump a annoncé la mise en place de nouveaux droits de douane dans le monde entier. Cela a déclenché une liquidation des marchés financiers mondiaux, une forte augmentation de la volatilité et une forte rotation sectorielle et géographique des actifs américains. Cependant, sous la pression des marchés obligataires et monétaires, qui ont vu le Trésor américain s'envoler et le dollar s'effondrer, l'administration américaine a décidé de faire une pause et d'ouvrir une période de négociation de 90 jours. Un rallye de sursis s'est amorcé ; la volatilité est restée élevée car les marchés financiers mondiaux devaient désormais vivre au rythme des tweets du président. Alors que les marchés ont rebondi à partir du 9 avril (MSCI ACWI +3,2 %), les secteurs défensifs (consommation de base, services publics et assurance) ont accompagné le rebond, surperformant ainsi sur le mois (-1,3 %, -1,5 % et -2,4 % respectivement), tandis que les actions américaines ont continué à sous-performer (-0,5 % en euros pendant le rebond et -5,3 % sur le mois). Les investisseurs, bien que rassurés par les dernières mesures de désescalade annoncées par l'administration Trump, restent prudents. Sur le plan macroéconomique, les données économiques américaines se sont peu à peu dégradées et le PIB américain est passé en territoire négatif le dernier jour d'avril. MAIF Actions Transition Climat affiche une performance proche de celle de son indice de référence : si l'absence de valeurs de défense (Rheinmetall +14%) et l'exposition de certains acteurs à la commande publique américaine (Arcadis -9%) continuent de peser, ces effets négatifs sont plus que compensés par le momentum toujours solide chez Siemens Energy (+25%) et le bon comportement de certaines financières comme SG (+10%). Nous avons profité d'une souscription en milieu de mois pour renforcer nos principales convictions, et en particulier Siemens Energy, Novo Nordisk et Schneider. Nous avons globalement renforcé le caractère défensif du portefeuille, en renforçant National Grid, United Utilities, Munich Re, Publicis, Astra, Sanofi, Orange et Vonovia, et pris des bénéfices sur Siemens, Infineon, Société Générale et Intesa. L'Espagne et le Portugal ont connu lundi 28 avril un black-out inédit, dont les causes sont encore recherchées. L'équilibre d'un réseau électrique est nécessairement précaire, puisqu'à chaque instant, la production électrique doit correspondre à la consommation pour que la tension du réseau reste constante. On sait que la part des énergies renouvelables croît progressivement dans le mix énergétique de tous les pays, et il faut s'en féliciter, dès lors qu'ils remplacent des capacités thermiques émettrices de CO². Elles ont l'inconvénient de ne pas être pilotables, et de ne pouvoir donc pas s'adapter à la demande, même si en France par exemple le régulateur demande aux opérateurs de pouvoir débrancher leurs capacités en cas d'excès d'offre. On ne peut pour le moment que se féliciter de la rapidité avec laquelle le réseau a été rétabli, et continuer à travailler sur des solutions de stockage temporaire qui pourraient contribuer à assurer la stabilité des réseaux. Ces enjeux sont au cœur de beaucoup d'investissements présents dans notre fonds. Le rebond du marché pourrait se poursuivre à court terme, soutenu par la désescalade des tensions commerciales, un marché de l'emploi résilient et les résultats encourageants de Microsoft et Meta. Ces derniers ont en effet mis en avant leur capacité à monétiser les investissements dans l'intelligence artificielle, ce qui pourrait relancer le thème qui avait fait l'objet de prises de bénéfices depuis l'émergence du modèle chinois Deepseek. Cependant, en dehors de la thématique de l'intelligence artificielle, nous restons prudents sur le cycle économique. En effet, la vision du président Trump semble n'être rien de moins qu'un changement de régime structurel complet et une réorganisation du système commercial financier et économique mondial. Que l'on partage ou non cette vision, ou que l'on pense que c'est possible ou non, il est important d'essayer de la comprendre pour saisir la direction que prend le train. L'un des principaux problèmes que posent les droits de douane à l'économie américaine est qu'ils constituent un impôt régressif pour les Américains ordinaires. La plupart des gens pensent que les droits de douane sont payés par les exportateurs et non par les acheteurs américains de marchandises. Si c'est le cas, ils risquent de subir un choc brutal lorsqu'ils achèteront des produits fabriqués en Chine.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Mai 2025

"« When I get to the bottom I go back to the top of the slide » Comme dans la chanson des Beatles Helter Skelter, après la forte baisse du mois d'avril, le mois de mai a été marqué par un fort rebond des marchés d'actions, qui sont revenus au plus haut pour certains, sous l'impulsion des indices américains. Le fait marquant du mois a été la hausse des rendements à long terme, non seulement aux États-Unis, mais dans le monde entier. Habituellement négatif pour les actifs à risque, le marché a jusqu'à présent ignoré l'augmentation des rendements long terme. Cela s'explique notamment par l'idée que le président Trump revienne sur ses propositions en matière de droits de douane. Toutefois, le « plancher » mondial actuel de 10 % est historiquement très élevé, représentant le plus haut taux depuis les années 1940 et un risque à la hausse de l'inflation. En ce qui concerne les entreprises, la saison des bénéfices a été particulièrement bonne aux États-Unis, la plupart d'entre elles ayant réitéré leurs prévisions annuelles malgré le bruit politique. Pour l'instant. Sur le plan macroéconomique, les PMI américains ont dépassé les attentes du consensus (52,3 contre 49,9 pour l'industrie manufacturière, 52,3 contre 51,0 pour les services) et la confiance des consommateurs s'est nettement améliorée (98,0 contre 85,7 en avril), tandis qu'en Europe, la situation s'est légèrement détériorée dans les PMI (48,4 et 48,9 contre 49,0 et 50,1 respectivement). En termes de performance sectorielle, l'indice global a fortement rebondi, les secteurs cycliques tels que les technologies de l'information (+10,49%), les services de communication (+8,21%), et l'industrie (+8,04%) surperforment significativement, au détriment des secteurs plus défensifs tels que la santé (-3,53%), l'énergie (+1,59%), ou l'immobilier (+1,24%), ce dernier étant particulièrement sensible à la hausse des taux d'intérêt réels. Une fois n'est pas coutume, mettons l'accent sur une bonne nouvelle pour le climat : la Chine a peut-être passé le pic de ses émissions. En effet, les données montrent que malgré une progression de la consommation d'énergie de 2,5% au premier trimestre 2025, ses émissions ont baissé de 1.6% (et de 1% sur les 12 derniers mois). Pour la première fois, la croissance des énergies décarbonées a dépassé celle de la consommation et entraîné un déclin des énergies fossiles, ce qui tendrait à prouver qu'il est possible de réussir sa transition en investissant massivement dans les renouvelables. Maif Actions Transition Climat affiche une nette surperformance par rapport à son indice de référence, aidé par la belle performance des valeurs d'électrification sur le mois (Siemens Energy +27%, Prysmian +18%) ainsi que par notre conviction sur les valeurs financières (KBC +10%, Intesa +8%). La consommation discrétionnaire avec Prosus (+11%), les valeurs de service aux collectivités avec Acciona Energias (+17%) et la technologie avec Infineon (+19%) complètent le tableau des contributions positives. Sur le mois, nous avons renforcé à la marge le profil cyclique du portefeuille, en augmentant notre position sur Bureau Veritas après une période de sous-performance relative ainsi que sur Alstom après sa publication sanctionnée de façon excessive. Nous avons en contrepartie commencé à alléger Coca Cola HBC après un très beau rebond depuis le début de l'année. Le mois de juin devrait être marqué par la conférence des Nations Unies sur l'océan qui se tiendra cette année à Nice. Ce sera l'occasion pour la France de mettre l'accent sur les enjeux liés à l'océan, et probablement de faire avancer les objectifs environnementaux de protection de cette ressource essentielle à la vie sur terre. La stratégie commerciale du POTUS (Président des États-Unis), qui consiste à frapper fort d'abord et à faire marche arrière ensuite, est désormais bien comprise. La pause de 90 jours a été un soulagement, mettant de côté le risque de récession. Néanmoins, la croissance des BPA n'a pas encore subi le poids des tarifs douaniers supplémentaires, les taux sont toujours élevés en raison des inquiétudes liées à la situation budgétaire des États-Unis et le dollar est un vent contraire pour la politique commerciale. Nous continuons à recommander une large diversification géographique, sectorielle et factorielle. La surperformance des marchés non américains devrait se poursuivre, mais toutes les régions sont vulnérables si les inquiétudes concernant la croissance américaine, plutôt qu'une dévalorisation des grandes capitalisations technologiques, entraînent une baisse des actions américaines."

Juin 2025

"Les différents organismes mesurant l'évolution de la température au niveau mondial sont unanimes : 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée et la première affichant un réchauffement global supérieur à 1,5°C par rapport à la période préindustrielle. Les 10 dernières années ont été les 10 plus chaudes jamais enregistrées, ce qui confirme l'accélération du rythme de réchauffement, qui est environ deux fois plus rapide depuis 2010 que sur la période 1970-2009. Un rapport de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) publié en mai indique que les choses ne devraient pas s'arranger d'ici la fin de cette décennie. Il indique que la température globale sur la période 2025-2029 devrait être comprise entre 1,2° et 1,9°C au-dessus de l'ère préindustrielle et que la probabilité de voir au moins une année entre 2025 et 2029 être plus chaude que

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

l'année la plus chaude jamais enregistrée (2024) est de 80%. Selon le rapport, il existe même désormais une petite probabilité pour que le réchauffement dépasse 2°C sur une année d'ici la fin de la décennie. Bref, il est plus que jamais urgent de décarboner l'économie. Par ailleurs, 61 scientifiques de 17 pays, dont des auteurs du GIEC, publient une tribune pour affirmer que l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5° par rapport à l'ère pré-industrielle, fixé lors de l'accord de Paris sur le climat il y a 10 ans, n'est désormais plus atteignable. Le budget carbone résiduel, c'est-à-dire les émissions à ne pas dépasser pour garder plus de 50 % de chance de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, est désormais de 130 milliards de tonnes de dioxyde de carbone (CO2), ce qui ne correspond plus qu'à trois années d'émissions au rythme actuel, sans compter l'augmentation des émissions de méthane. Seule lueur d'espoir, l'Europe resterait en phase avec son objectif de baisser ses émissions de 55% à 2030 vs 1990. Il ne faut pas pour autant abandonner tout effort, au contraire, tout ce qui permettra de limiter la hausse des températures, ne serait-ce que de quelques dixièmes de degré, constituera un vrai progrès et limitera le dérèglement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'impact sur la biodiversité. « N'appuyez pas sur le bouton rouge », car comme dans de nombreux dessins animés, quelque chose explose très vite après. En juin, le débat sur les droits de douane a été relégué au second plan, car les nouvelles en provenance du Moyen-Orient ont tenu les investisseurs en haleine, en particulier après que le président Trump a appuyé sur le bouton rouge pour faire sauter les installations nucléaires iraniennes. Les prix du pétrole auraient dû monter en flèche après cet événement, mais les marchés boursiers ont progressé et les prix du pétrole ont baissé. La vérité surprenante est que les marchés ne se sont pas beaucoup souciés de la situation et qu'ils peuvent être très mauvais pour évaluer les risques géopolitiques. Depuis le creux d'avril, les marchés américains ont récupéré toutes leurs pertes et ont atteint un nouveau record grâce à un léger revirement de la Fed, à un enthousiasme accru autour de l'IA, à un positionnement léger des investisseurs et à l'absence de preuves d'une baisse de la demande pour les entreprises. Cela démontre une fois de plus la résilience des entreprises de cette région face aux chocs. Sur le plan macroéconomique, nous commençons à voir quelques signes épars de l'impact des tarifs douaniers. Alors que les commandes de biens durables, les ventes de logements existants et les demandes d'allocations chômage ont été supérieures aux attentes, le secteur manufacturier (ISM, Empire) et la confiance des consommateurs ont montré quelques signes d'essoufflement. La Réserve fédérale n'a pas bougé, mais deux de ses membres se sont montrés plus pessimistes à l'issue de la réunion du FOMC. En Europe, la BCE a de nouveau réduit ses taux alors que les attentes en matière d'inflation continuent de diminuer et que les données économiques ainsi que le sentiment des entreprises sont stables. En termes de performance sectorielle, nous avons remarqué une plus grande discrimination : si l'énergie a rebondi en raison des tensions au Moyen-Orient (+4%), les industrielles (+2%), les valeurs de services aux collectivités (+1,8%) et la technologie (+1%) résistent, alors que les valeurs de consommation affichent une correction plus marquée, proche de 5%. Sur le mois, quasiment tous les secteurs contribuent positivement à la performance relative du portefeuille, et en particulier les valeurs financières (Prudential +6% et SG +2%), industrielles (Siemens Energy +15% et Prysmian +6%) et de technologie (ASMi +13% et Infineon +5%). Nous conservons une exposition significative aux valeurs cycliques industrielles et financières, et renforçons par exemple Prysmian, Alstom ou Schneider. Nous prenons quelques profits sur certains titres dont la performance depuis le début de l'année a été exceptionnelle, comme Coca-Cola Hellenic ou Siemens Energy. Nous approchons à grands pas de la date limite fixée par le président Trump pour conclure des accords commerciaux avec les principaux partenaires commerciaux des États-Unis. Cependant, sur les quatre principaux partenaires commerciaux, le Mexique et le Canada ont conclu des accords, la Chine est sur une voie distincte, il ne reste donc plus que l'Europe. En ce qui concerne l'Europe, le développement des plans allemands et européens en matière d'infrastructures, de construction, de défense et de finances offre des opportunités intéressantes à condition que les pourparlers se transforment en action. Depuis avril, nous avons encore assisté à un rallye haussier détesté et, compte tenu du sentiment et du faible positionnement des investisseurs, les marchés risquent de poursuivre leur progression. Nous continuons à recommander une large diversification géographique, sectorielle et factorielle."

Juillet 2025

"C'était un têtard, qui croyait qu'il était tôt alors qu'il était tard. Il était tout simplement dans l'étang. Le temps, c'est ce qui manque face au réchauffement climatique : Le mois de juin aura été le plus chaud de l'histoire en Europe, et on commence seulement à en mesurer les conséquences. Avec des températures qui ont dépassé les 40° plusieurs jours de suite en Espagne, certaines municipalités ont même été confrontées à des températures de 45.8° (El Granado, Huelva) ou 46.6° (Mora, à 100km de Lisbonne). Les températures ne sont pas descendues sous les 25° pendant les 10 dernières nuits du mois de juin à Barcelone. La Méditerranée n'est pas en reste, avec des températures habituellement constatées à la fin de l'été, ce qui conduira à des

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

canicules marines et à une perte de biodiversité importante. Les conséquences sur la santé humaine sont dramatiques : le corps humain a une température interne constante comprise entre 36,5 et 37°. Si la température extérieure est supérieure, la transpiration ne peut plus évacuer la chaleur, et c'est l'organisme qui souffre. Déshydratation, problèmes cardiaques, comas ont causé plus de 2,300 morts dans toute l'Europe et peuvent être directement attribués à ces températures. Ces problèmes de santé mettent également sous tension des systèmes de santé qui ne sont pas adaptés à des situations de stress globales. Au-delà de la mitigation, c'est l'adaptation de nos sociétés qu'il faut penser, dans la perspectives d'épisodes de canicule qui devraient se multiplier dans les années à venir. Seule bonne nouvelle dans cet univers plus chaud, le solaire est devenu en juin 2025 la 1ère source d'énergie électrique en Europe sur le mois, dépassant le nucléaire, en générant 22.1% de l'électricité européenne (soit 45.4TWh) devant le nucléaire à 21.8% (44.7TWh). 13 pays ont ainsi enregistré la plus importante production d'électricité d'origine solaire de leur histoire, grâce à l'augmentation des capacités installées et à un ensoleillement exceptionnel. Sur le mois de Juillet, le fonds MAIF Actions Transition Climat surperforme son indice de référence grâce au choix des valeurs financières dans le portefeuille (SG +15%, Intesa +8%, Caixa +12%), à la poursuite du rebond d'Acciona Energias (+20%) dans les énergies renouvelables ainsi qu'au focus sur la thématique d'électrification dans l'industrie (Prysmian +17% ou Siemens Energy +4%). Ces bons choix de valeurs et de secteurs compensent les expositions plus difficiles dans la santé (Novo -29%) ou la technologie (ASMi -21%). Nous avons d'ailleurs ce mois-ci renforcé Prysmian au détriment de Bureau Veritas, vendu Heineken et Anheuser Bush Inbev au profit de Carlsberg, arbitré une partie de notre position en Inditex au profit de Hermès, et vendu National Grid et United Utilities pour renforcer en partie Pennon. La fin du mois de juillet traduit un sentiment mitigé : les marchés ont rattrapé l'ensemble des pertes consécutives au « libération day », les indicateurs techniques sont tendus, les publications qui ne surprennent pas positivement sont sanctionnées de façon importante, en particulier en Europe. Dans cet univers sous tension, seules les valeurs identifiées à l'intelligence artificielle se détachent. La thématique climat doit pourtant faire partie de cette réflexion : l'IA représentera dès 2030 selon les prévisions l'équivalent de la consommation électrique du Japon, et il est primordial pour limiter les effets du réchauffement climatique de décarboner autant que possible nos économies. C'est le sens des investissements que nous réalisons, et des discussions que nous entretenons avec les managements des sociétés que nous rencontrons"

Août 2025

"Peut-on être à la fois le plus grand pollueur de la planète et celui qui développe le plus rapidement les capacités renouvelables ? C'est le cas de la Chine, qui a triplé depuis 2020 ses capacités solaires et éoliennes, passant de 530GW à 1680Gw (soit 20x la capacité du parc nucléaire français.). Cela pose également la problématique du stockage de cette énergie décarbonée, du développement des batteries en passant par des systèmes gravitationnels et surtout celle de la transmission de cette électricité qui est souvent produite loin des zones de consommation, même si cela peut aider au développement économique de certaines régions. Il vaut mieux prendre une décision à froid quand on est chaud qu'à chaud quand on est froid : Le temps long & la diversification des sources d'énergie que vise la Chine valent peut être mieux que l'attitude volatile du gouvernement américain, qui menace maintenant de pénalités ses partenaires commerciaux qui viseraient à décarboner leur production d'électricité si cela aboutissait à une réduction des importations de gaz et de pétrole américain. Mitsubishi abandonne ainsi 3 projets éoliens offshore au Japon, dont les appels d'offre vont être relancés. Le paradoxe étant . que cela aboutit à une hausse du prix de l'électricité aux Etats-Unis, du fait des freins mis au développement des renouvelables, à la hausse du coût d'exploitation des centrales à gaz et au charbon, et surtout à la forte croissance de la demande des datacenters. Rappelons qu'une requête sur ChatGPT consomme 10x plus d'électricité que la même sur Google. Quand la dictature se révèle plus vertueuse que la démocrate ! Sur le mois d'août, le fonds MAIF Actions Transition Climat sous-performe son indice de référence, essentiellement du fait des prises de bénéfice sur les valeurs financières qui nous ont tant soutenu depuis le début de l'année. Société Générale par exemple abandonne près de 6%, Axa près de 7% essentiellement en raison du stress politique lié en fin de mois à la décision de Mr Bayrou de demander un vote de confiance au Parlement français dont il semble peu probable qu'il sorte gagnant. Autre pan de nos investissements qui souffre ce mois-ci, les valeurs liées à l'électrification de l'économie subissent des prises de bénéfices du fait de la stabilisation de la croissance des sociétés de technologie liées à l'intelligence artificielle aux Etats-Unis, grandes consommatrices de nouvelles capacités de production d'électricité. Nous avons essentiellement allégé nos expositions à certaines valeurs françaises comme Axa, Schneider ou Société Générale, et allégé Siemens Energy sur la thématique électrification. En contrepartie, nous avons renforcé Novo Nordisk qui semble avoir mangé son pain noir sur ses perspectives de croissance américaines. Après un début de mois marqué par un optimisme effréné, tiré par des publications américaines supérieures

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

aux attentes, des révisions à la hausse, une volatilité écrasée et un positionnement très long de tous les acteurs de marché, l'activisme politique de Mr Trump sur les renouvelables, la santé ou l'ingérence supposée des lois étrangères sur la croissance des big tech américaines ainsi que le retour du risque géopolitique en Europe ont entraîné des prises de profit. Septembre pourrait donner lieu à des trous d'air de marché qui nous donnerait des opportunités de remonter nos expositions, alors que le changement de ton de Mr Powell lors du symposium de Jackson Hole sur les perspectives de baisse de taux ouvre la voie à un soutien monétaire aux marchés financiers. Côté thématique, la confirmation de la croissance de la demande d'électricité dans le monde confirme l'intérêt des investissements dans les énergies décarbonées et renouvelables : si en plus elles sont pilotables et de base c'est encore mieux : de ce point de vue, la France vient de trouver un accord avec la Commission Européenne pour augmenter la capacité des barrages hydroélectriques de 20% soit 4Gw (l'équivalent de 4 tranches nucléaires), sans passer par une remise aux enchères de la concession des-dits barrages. En contrepartie, EDF s'engage à mettre aux enchères 6Gw d'électricité décarbonée. Ces barrages constituent un actif clé, pilotable et de base dans la régulation de la production d'électricité en France. EDF envisage déjà la construction de STEP (pompage-turbinage) et pourrait investir jusqu'à 5bn."

Septembre 2025

"Don't stop me now, 'cause I'm having a good time" (Queen, 1979) Les actions ont connu un autre mois de hausse, malgré une saisonnalité qui ne leur était pas favorable. La croissance de l'IA et les anticipations de baisses de taux ont aidé les marchés à progresser. Ces avancées ont été stimulées par la reprise du cycle de baisse des taux de la Fed, qui a abaissé ses taux de 25 points de base en septembre et laissé entrevoir de nouvelles baisses à venir. Les marchés ont également été soutenus par des nouvelles apparemment optimistes sur le front de l'IA, Oracle (USA) ayant annoncé une augmentation massive de son carnet de commandes, principalement grâce aux engagements pris par OpenAI. Les marchés actions ont atteint des niveaux records. Les taux d'intérêt sont en baisse. La croissance des bénéfices reste solide. Les réductions d'impôts devraient renforcer les bilans des entreprises, du moins aux États-Unis. Avec tout cela, l'or a atteint son plus haut niveau historique. De nombreux investisseurs voient des signes de surchauffe qui pourraient présager un recul à la veille de la saison des résultats. Sur le plan macroéconomique, le tableau est mitigé ce mois-ci. Aux États-Unis, le PIB a augmenté à un rythme annualisé de +3,8 %, mais les emplois non agricoles ont été très faibles et, bien que cela n'ait pas été confirmé par une deuxième lecture, en raison de la fermeture des services fédéraux, cela a renforcé l'idée d'un cycle de baisse des taux de la Fed dans l'esprit des investisseurs. En Europe, l'indicateur de confiance s'est encore détérioré en raison de la déception suscitée par l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union européenne et des doutes qui pèsent sur la concrétisation à court terme des projets allemands. La France reste enlisée dans sa politique, sans volonté de résoudre son problème de déficit. En termes de performances sectorielles, technologies, industrielles et valeurs de consommation discrétionnaires tiennent le haut du tableau : la technologie européenne, ASML en tête, profite de la dynamique américaine, défense et électrification tirent l'industrie, et les locomotives de la consommation comme Inditex, Prosus ou Kering expliquent l'essentiel de la hausse. En bas de classement, on retrouve les valeurs de consommation de base (dont les alcooliers), la santé ou les télécoms avec Deutsche Telekom qui souffre de la faiblesse du dollar et d'un environnement plus concurrentiel pour sa filiale T-Mobile US. MAIF Actions Transition Climat affiche une performance supérieure à celle de son indice de référence, et continue d'être aidé par l'exposition aux valeurs financières ainsi qu'au sein de l'industrie à la thématique de l'électrification. Il faut noter le fort rebond de certaines valeurs minières qui permet de compenser le comportement décevant des valeurs de santé en portefeuille. En début de mois, nous avons pris des bénéfices sur Siemens et commencer à vendre Siemens Energy. Nous avons en contrepartie renforcé Schneider et ré- initié une position sur ASML. Une souscription significative nous a amené à renforcer l'ensemble des positions du portefeuille en milieu de mois. Nous avons en fin de mois fini de vendre Siemens Energy, renforçant en contrepartie Prysmian, Schneider, Arcadis et Antofagasta, allégé Sanofi et Intesa, et sommes revenu après sa correction sur Deutsche Telekom. Nous avons enfin vendu la position initiée en début de mois sur ASML après un rebond significatif. Les marchés actions poursuivant leur ascension, on peut s'interroger sur la constitution d'une bulle. Le S&P 500 affiche une prime de 20 % par rapport à sa moyenne historique et l'Europe est en ligne avec sa propre moyenne. L'abondance des liquidités, l'émergence de technologies disruptives, la déréglementation et la croissance du PIB tirée par les dépenses d'investissement constituent autant d'éléments positifs pour les mois à venir. À un tel niveau de valorisation, la croissance des bénéfices a intérêt à être au rendez-vous et supérieure aux attentes. A moins que, une fois encore, le consensus sous-estime la résilience des États-Unis et leur exceptionnalisme renouvelé. Comme l'a dit un investisseur célèbre, le problème avec une bulle, c'est qu'il faut choisir entre être stupide avant ou après qu'elle n'éclate. Pour finir sur une note de culture, les films catastrophe étaient finalement peut-être prémonitoires :

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

ainsi le jour d'après (2004) décrit une Terre soumise à des dérèglements climatiques intenses et des cellules orageuses qui font tomber les hélicoptères. C'est à peu de choses près ce qui s'est passé le 20 août 2025 au sud de l'Alberta, au Canada. Une supercellule orageuse a martelé la région de grêlons gros comme des balles de golf, laissant des dégâts sur 200km si massifs qu'ils sont visibles des images satellites. On est là au-delà de l'adaptation, certaines zones géographiques de notre planète risquent de devenir impropre à la vie humaine, que ce soit en raison de la chaleur ou des événements climatiques. Qui a dit que le réchauffement climatique n'existait pas ".

Octobre 2025

"Ce mois-ci, trois nouvelles ont plus particulièrement attiré notre attention sur la thématique Climat : Le diable est dans les détails : un rapport de l'ONG T&E (Transport et Environnement), s'appuyant sur une des recherches de Cerulogy, société de consultants britanniques, affirme que les biocarburants sont responsables de 16% de plus d'émissions de gaz à effet de serre que les carburants fossiles qu'ils remplacent. Les biocarburants occupent aujourd'hui 32M d'hectares, soit la superficie de l'Italie, et compte tenu de la croissance de la demande, c'est l'équivalent de la superficie de la France qui sera nécessaire à horizon 2030. Ce niveau d'émission s'explique par le recours à la production de pays qui déforêtent pour planter canne à sucre, soja ou huile de palme, ainsi qu'aux contraintes de transport et de transformation. A titre de comparaison, 3% de la surface agricole nécessaire aux biocarburants suffirait si elle était recouverte de panneaux solaires à fournir l'énergie équivalente nécessaire à alimenter le transport. Donald a finalement eu ce qu'il voulait : La Net-Zero Banking Alliance (NZBA) a annoncé la cessation de ses activités vendredi 3 octobre. L'alliance des acteurs bancaires, lancée en 2021 à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies, avait pour vocation de soutenir les banques dans leur lutte contre les impacts du changement climatique et les conséquences économiques qui en découlent. Faut-il casser le thermomètre pour arrêter la hausse des températures ? C'est ce que Donald Trump a décidé en démantelant la NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration) qui suivait notamment les pertes économiques liées aux catastrophes naturelles. Ce travail a été repris par une ONG, Climate Central, avec la même méthodologie et les mêmes scientifiques. Et devinez quoi ? les pertes au premier semestre 2025 se montent à 101bn\$, un niveau historiquement élevé. Le métier des assureurs est de mutualiser les pertes, mais quand elles deviennent plus certaines que probables, il n'y a plus d'assurance possible. Sur le mois, le fonds Maif Actions Climat affiche une performance en ligne avec celle de son indice de référence, aidé à la fois par la correction du secteur de la défense dont nous sommes absents (Rheinmetall -14%) mais aussi par la belle performance de certaines valeurs d'électrification comme Prysmian (câbles, +7%) ou de renouvelables comme Acciona Energias (+8%). Pour une fois, la sphère financière du portefeuille est en retrait, et contribue négativement à la performance. Nous surveillerons particulièrement ce point après un très beau parcours depuis le début de l'année. Nous avons au cours du mois renforcé notre position sur ASML compte tenu de la correction du titre et des attentes de hausse de dépenses d'investissements des hyperscalers. Nous avons toujours au sein de cette thématique électrification renforcé Schneider qui nous semble en retard par rapport à ses pairs. Au sein de la santé, nous avons vendu Novo Nordisk compte tenu de la dégradation de sa position concurrentielle aux Etats-Unis, et renforcé en contrepartie Sanofi qui devrait mieux se comporter alors que la valorisation du titre apparaît comme particulièrement décotée, ainsi qu'Astra Zeneca. Encore un mois de hausse sur les marchés, avec des niveaux de valorisation qui nous semblent élevés. La période de publication apporte cependant des nouvelles favorables, mais les investisseurs commencent à se tourner vers 2026 pour essayer d'évaluer le potentiel de croissance à venir. De ce point de vue, l'espoir de la matérialisation du plan de relance allemand pourrait aider à soutenir la croissance européenne et par ricochet les entreprises du continent. Nous sommes néanmoins de plus en plus vigilants par rapport à ces niveaux de valorisation. Le mois de novembre verra se tenir la COP alors que les scientifiques alertent sur le fait que l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1.5° semble maintenant inatteignable. Nouveau signe de cet impact, l'ouragan Melissa qui a frappé la Jamaïque est probablement l'un des plus puissants, de force 5 sur l'échelle de Saffir-Simpson, avec des vents en altitude à près de 400km/h. La violence de l'ouragan est en partie explicable par les températures élevées des eaux de surface, qui augmentent l'évaporation et nourrissent les dépressions à l'origine des cyclones."

Novembre 2025

"L'IEA a publié ses perspectives sur l'évolution des émissions dans différents scénarii : si la situation actuelle conduirait à un réchauffement mondial de 3° d'ici à 2100, la prise en compte des objectifs des Etats permettrait de limiter ce réchauffement à 2.5°. L'idéal étant d'aller vers un scénario net zéro, qui aboutirait à un pic des émissions en 2050 et un réchauffement limité à 1,65° en 2100 avec un refroidissement progressif au-delà. Dans tous les cas, les enjeux de résilience des infrastructures gagnent en importance, avec en particulier les

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

enjeux liés à la production et à la distribution d'une électricité provenant de sources multiples, qui font partie du cours de nos investissements. Les marchés mondiaux finissent le mois de novembre quasi à l'équilibre, mais cette apparente stabilité cache des évolutions importantes : les valeurs de technologie, Nvidia et Microsoft en tête, subissent des prises de profit significatives. Alphabet (Google) a en effet publié un nouveau modèle, Gemini3, qui semble supérieur à celui de OpenAI, et souhaite s'appuyer sur Broadcom comme fournisseur de puces comme alternative à Nvidia. Si on rajoute à cela Meta qui travaille également sur un nouveau design de puces et les chinois qui montent en compétence, c'est toute la hiérarchie de l'IA qui se trouve bouleversée. A l'autre extrémité du spectre, la santé, longtemps délaissée, prend sa revanche, avec des acteurs comme Lilly ou Merck qui progressent de plus de 20%. Le tout évolue dans un contexte économique dont la lisibilité est compliquée par le plus long shutdown de l'histoire américaine, même s'il a pris fin : l'absence de statistiques claires sur l'emploi a alimenté l'incertitude (largement diminuée en fin de mois) sur la décision à venir de la Réserve fédérale sur l'évolution de ses taux directeurs. Le fonds MAIF Actions Transition Climat affiche une performance légèrement supérieure à celle de son indice de référence, encore une fois aidé par la performance des valeurs financières, largement surpondérées dans le fonds : Société Générale gagne encore plus de 9% et Caixabank près de 7%. Les valeurs industrielles affichent une contribution quasi-neutre : Cette relative stabilité cache néanmoins des dispersions significatives au niveau des secteurs : les valeurs liées à l'électrification qui ont porté la performance toute l'année subissent des prises de bénéfices (Prysmian -4%, Schneider -6%) et c'est la correction de la défense (Rheinmetall -13%) qui permet d'atténuer l'impact négatif sur la performance. Parmi les contributeurs négatifs à la performance, citons néanmoins le fort rebond de Roche (+18%) dont nous sommes absents pour le moment et les corrections d'Acciona Energias (-12%) et de Prosus (-10%). Nous avons au cours du mois allégé Arcadis après sa publication : malgré l'intérêt pour la thématique de l'activité du groupe, le rebond de l'activité promis par le management tarde à se mettre en place. Nous avons en revanche renforcé BNP Paribas après sa journée investisseurs, prenant nos bénéfices sur Barclays : le groupe a donné des objectifs plus clairs de croissance et d'amélioration de sa rentabilité. Parmi les défensives, nous avons renforcé L'Oréal : la valorisation du groupe nous semble revenue sur des niveaux attractifs, le momentum bénéficiaire pourrait se reprendre et le groupe pourrait recommencer ses acquisitions après 2 ans sans opérations majeures. Après une année 2025 largement positive, 2026 pourrait rester bien orientée, compte tenu d'un environnement macro-économique favorable, de perspectives de croissance des résultats à deux chiffres pour les principales zones économiques, et des valorisations certes élevées mais justifiées par ces perspectives. Les thématiques liées au climat devraient profiter des investissements liés à la décarbonation ainsi que d'une prise de conscience croissante des enjeux de l'adaptation."

Décembre 2025

"La Chine, leader de la transition climatique. On connaît la domination chinoise sur les technologies de la transition, des panneaux solaires aux éoliennes. On sait moins que la Chine s'est engagée à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre de 7 à 10% d'ici à 2035. Depuis 18 mois, les émissions carbone de la Chine ont atteint un plateau, et le pays a installé au 1er semestre 2025 256Gw de capacités solaires, soit 2x plus que le reste du monde réuni. Tout n'est pas rose, puisque 60% du mix énergétique chinois reste dépendant du charbon, l'énergie fossile qui pollue le plus. L'enjeu est maintenant de transformer ces capacités polluantes pour réduire encore les émissions. Les Chinois n'investissent pas que sur leur territoire dans la transition climatique : en 2024, selon le groupe de recherche australien Climate Energy Finance, ils ont ainsi dépensé 80bn\$ sur des capex liés aux énergies propres, panneaux solaires, batteries, hydrogène vert, ou véhicules électriques dans d'autres géographies. Les marchés mondiaux finissent l'année avec un nouveau mois quasiment à l'équilibre, l'Europe affichant une performance plus positive. 2025 finit positivement, mais la volatilité aura été forte : la performance des marchés américains aura été éclipsée par celle du reste du monde, le dollar se sera affaibli significativement, et les occasions de réagir sur les marchés n'auront pas manqué. De l'épisode DeepSeek qui pouvait remettre en cause la supériorité sur l'IA des Etats-Unis en passant par Liberation Day sans oublier les bombardements en Iran, la chute des cryptos en octobre, le recours à la dette pour financer les investissements dans l'IA et les enjeux de monétisation associés, 2025 n'aura pas été de tout repos. In fine, les marchés auront appris à vivre avec cette volatilité, à considérer une économie finalement en croissance raisonnable, des banques centrales vigilantes, des résultats en croissance, et des écarts de valorisation qui permettent d'élargir le spectre investissable au-delà des gagnants habituels de ces dernières années. Le fonds MAIF Actions Transition Climat affiche une performance supérieure à celle de son indice de référence, encore une fois aidé par la performance des valeurs financières, largement surpondérées dans le fonds : Société Générale progresse de près de 15%, Barclays de 11% ou Caixa de 9%. Le fonds est également aidé par le beau rebond d'ASMi (+9%), d'Acciona Energias (+6%) ou d'Antofagasta (+19%). Nous n'avons pas

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

fait évoluer la composition du portefeuille au cours du mois, mais ajusté nos positions en fonction des souscriptions reçues. À l'approche de 2026, nous adoptons une approche positive, car les bénéfices des entreprises sont bons et, à mesure que la reprise s'étend, l'effet de levier opérationnel peut revenir avec de meilleurs volumes et prix dans de nombreux secteurs de l'économie. Cela s'ajoute à la politique monétaire accommodante de la Fed, mais aussi d'autres banques centrales (à l'exception de la BoJ, pour des raisons différentes), qui constitue un autre facteur positif. Enfin, même si nous avons quelques doutes sur le plan d'investissement allemand, si l'Europe se mobilise et tient ses engagements, cela constituerait une surprise positive dans le contexte actuel. Cependant, nous ne sommes pas totalement complaisants, et certains obstacles devront être surmontés cette année. L'inflation pourrait persister et ne pas baisser aussi rapidement que prévu. Les droits de douane semblent avoir été absorbés, mais ils pourraient peser sur des consommateurs déjà sous pression, en particulier aux États-Unis. Les dépenses d'investissement massives consacrées à l'IA pourraient ne pas être aussi rentables que prévu et la concurrence chinoise s'intensifie. Enfin, les États-Unis organiseront des élections de mi-mandat. L'année à venir s'annonce très riche et des rotations sectorielles sont à prévoir."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT et de son benchmark s'établissent à :

- Part MAIF Actions Transition Climat - I en devise EUR : 21,16% / 15,21% avec une Tracking Error de 3,21%
- Part MAIF Actions Transition Climat - P (C) en devise EUR : 20,26% / 15,21% avec une Tracking Error de 3,21%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NOVO NORDISK A/S-B	4 521 582,81	6 731 053,36
SIEMENS ENERGY AG	1 364 221,13	7 863 382,55
SCHNEIDER ELECTRIC SE	4 127 417,16	2 974 153,46
ORANGE	4 914 323,46	640 462,68
PRYSMIAN SPA	4 325 699,08	1 197 183,83
HEINEKEN NV	2 683 236,90	2 529 352,32
ASML HOLDING NV	3 044 977,94	1 946 932,82
NATIONAL GRID PLC	1 582 221,53	3 027 205,43
LLOYDS BANKING GROUP PLC	515 824,14	3 749 642,77
SANOFI	3 734 345,82	505 780,12

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information,

3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 14,50%.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 113,18%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 114,50%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (174 bénéficiaires¹) s'est élevé à 24 973 618 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 15 660 843 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 9 312 775 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 3 470 710 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (11 bénéficiaires), 4 219 970 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (12 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, CPR AM a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

² Sources CPR AM Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable de CPR AM disponible sur le site www.amundi.fr

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Pour les produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif de CPR AM, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion de CPR AM.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

CPR AM exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion de CPR AM veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable de CPR AM

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. CPR AM applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

CPR AM exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

CPR AM pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM applique une gestion discrétionnaire.

CPR AM exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, CPR AM exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles CPR AM a toute discrétion.

¹¹ CPR AM effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Armement nucléaire

CPR AM limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

CPR AM exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 9 - au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC peut investir dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Aussi, il est attendu que l'OPC puisse partiellement investir dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 9 - au titre du SFDR

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 297 980,14	EUR	684,33	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
Total	2 297 980,14	EUR	684,33	EUR

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement MAIF Actions Transition Climat

91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MAIF Actions Transition Climat constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

 Date :
2026.06.24
17:00:31
+02:00

Amaury Couplez
Associé

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	216 006 089,88	153 088 872,85
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	216 006 089,88	153 088 872,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	142 349,05	209 979,36
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	216 148 438,93	153 298 852,21
Créances et comptes d'ajustement actifs	678 999,66	587 496,23
Comptes financiers	3 060 167,50	1 518 148,81
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	3 739 167,16	2 105 645,04
Total de l'actif I+II	219 887 606,09	155 404 497,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	181 807 943,22	144 125 319,88
Report à nouveau sur revenu net	11,65	11,28
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	37 813 643,36	10 991 400,43
Capitaux propres I	219 621 598,23	155 116 731,59
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	219 621 598,23	155 116 731,59
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	142 349,06	209 979,36
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	142 349,06	209 979,36
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	123 658,80	77 786,30
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	123 658,80	77 786,30
Total Passifs : I+II+III+IV	219 887 606,09	155 404 497,25

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	4 831 431,37	4 242 727,46
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	71 627,02	22 292,77
Sous-total produits sur opérations financières	4 903 058,39	4 265 020,23
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-4 275,88	-34,91
Sous-total charges sur opérations financières	-4 275,88	-34,91
Total revenus financiers nets (A)	4 898 782,51	4 264 985,32
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 159 638,27	-944 681,78
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 159 638,27	-944 681,78
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 739 144,24	3 320 303,54
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	255 950,71	105 181,83
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 995 094,95	3 425 485,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	7 928 916,61	12 619 754,85
Frais de transactions externes et frais de cession	-218 190,90	-338 549,40
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 710 725,71	12 281 205,45
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	777 483,10	122 043,77
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	8 488 208,81	12 403 249,22

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	25 578 036,15	-4 993 533,27
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	9 259,99	756,57
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	25 587 296,14	-4 992 776,70
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-256 956,54	155 442,54
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	25 330 339,60	-4 837 334,16
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	37 813 643,36	10 991 400,43

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum, une performance supérieure à celle de l'indice « MSCI Europe Climate Paris Aligned Index », par une gestion active en investissant sur des valeurs européennes, présentant des perspectives de valorisation attrayantes et intégrant dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable, tout en respectant les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat repris par la norme européenne Paris Aligned Benchmark (« PAB »).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	123 319 890,00	129 546 963,98	157 349 714,34	155 116 731,59	219 621 598,23
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I en EUR					
Actif net	74 471 970,00	81 390 150,00	95 137 450,00	88 902 219,59	105 223 069,85
Nombre de titres	2 933	3 803	3 803	3 358	3 358
Valeur liquidative unitaire	25 391,05	21 401,56	25 016,42	26 474,75	31 335,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4 064,95	38,85	516,92	2 114,05	1 215,68
Distribution unitaire sur revenu	451,37	502,11	506,12	661,67	684,33
Crédit d'impôt unitaire (1)				6,110	(1)
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P en EUR					
Actif net	48 847 920,00	48 156 813,98	62 212 264,34	66 214 512,00	114 398 528,38
Nombre de titres	162 827,014	187 692,645	204 131,183	202 831,250	291 401,279
Valeur liquidative unitaire	299,99	256,57	304,76	326,45	392,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	48,02	0,46	6,32	26,15	15,11
Capitalisation unitaire sur revenu	3,75	4,39	4,34	5,93	5,82

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

FRAIS FACTURES AU FCP(1)	ASSIETTE	TAUX ANNUEL /BAREME
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Parts I et P : 1% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	NA
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	N/A	N/A
Commission de surperformance	Actif net	N/A

Les coûts suivants pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit.

Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF.- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FIVG) exceptionnels et non récurrents.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P	Capitalisation	Capitalisation

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	155 116 731,59	157 349 710,62
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	52 706 964,37	12 430 946,85
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-23 017 375,96	-23 609 547,85
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 739 144,24	3 320 303,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 710 725,71	12 281 205,45
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	25 587 296,14	-4 992 776,70
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 221 887,86	-1 663 110,32
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	219 621 598,23	155 116 731,59

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 358	
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P		
Parts souscrites durant l'exercice	159 741,863	52 706 964,37
Parts rachetées durant l'exercice	-71 171,834	-23 017 375,96
Solde net des souscriptions/rachats	88 570,029	29 689 588,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	291 401,279	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I FR0010696815	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	105 223 069,85	3 358	31 335,04
MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P FR0010703355	Capitalisation	Capitalisation	EUR	114 398 528,38	291 401,279	392,58

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 ALLEMAGNE	Pays 4 ROYAUME- UNI	Pays 5 SUISSE
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	216 006,09	64 906,24	30 167,21	28 043,23	23 871,74	16 545,07
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	216 006,09					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	3 060,17				3 060,17
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					3 060,17

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	3 060,17						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	3 060,17						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	33 405,94	14 646,58		6 671,95	
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances	74,96	319,18	206,25		
Comptes financiers	77,25	107,10	119,21	6,70	15,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps	-4 385,77	-18 679,47	-8 740,31		
Autres opérations					
Total	29 172,38	-3 606,61	-8 414,85	6 678,65	15,04

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	78 614,30
	Dépôts de garantie en espèces	600 385,36
Total des créances		678 999,66
Dettes		
	Frais de gestion fixe	123 658,80
Total des dettes		123 658,80
Total des créances et des dettes		555 340,86

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	240 720,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Rétrocessions des frais de gestion	
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	918 917,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions	ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	3 083 464,21
Obligations			3 083 464,21
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			3 083 464,21

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 995 094,95	3 425 485,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	3 995 094,95	3 425 485,37
Report à nouveau	11,65	11,28
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 995 106,60	3 425 496,65

Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 298 000,92	2 221 888,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 298 000,92	2 221 888,23
Report à nouveau	11,65	11,28
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 298 012,57	2 221 899,51
Affectation :		
Distribution	2 297 980,14	2 221 887,86
Report à nouveau du revenu de l'exercice	32,43	11,65
Capitalisation		
Total	2 298 012,57	2 221 899,51
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	3 358	3 358
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	684,33	661,67
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	135 197,33	20 517,64

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 697 094,03	1 203 597,14
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 697 094,03	1 203 597,14
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 697 094,03	1 203 597,14
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 697 094,03	1 203 597,14
Total	1 697 094,03	1 203 597,14
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 488 208,81	12 403 249,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 488 208,81	12 403 249,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 488 208,81	12 403 249,22

Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 082 261,09	7 098 997,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 082 261,09	7 098 997,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 082 261,09	7 098 997,07
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	4 082 261,09	7 098 997,07
Total	4 082 261,09	7 098 997,07
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 405 947,72	5 304 252,15
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 405 947,72	5 304 252,15
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 405 947,72	5 304 252,15
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	4 405 947,72	5 304 252,15
Total	4 405 947,72	5 304 252,15
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			216 006 089,88	98,35
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			216 006 089,88	98,35
Assurance			23 057 855,63	10,50
ASR NEDERLAND NV	EUR	45 799	2 776 335,38	1,26
AXA SA	EUR	135 894	5 566 218,24	2,53
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	7 897	4 439 693,40	2,02
PRUDENTIAL PLC	GBP	356 346	4 670 881,26	2,13
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	8 666	5 604 727,35	2,56
Automobiles			1 740 600,32	0,79
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	18 688	1 740 600,32	0,79
Banques commerciales			40 180 133,97	18,29
BARCLAYS PLC	GBP	981 646	5 350 906,65	2,44
BNP PARIBAS	EUR	39 095	3 158 485,05	1,44
CAIXABANK SA	EUR	371 408	3 879 356,56	1,77
COMMERZBANK AG	EUR	58 770	2 121 597,00	0,97
INTESA SANPAOLO	EUR	1 151 468	6 817 842,03	3,10
KBC GROUP NV	EUR	67 070	7 461 537,50	3,40
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	551 724	620 756,64	0,28
NATWEST GROUP PLC	GBP	418 813	3 126 407,98	1,42
SOCIETE GENERALE SA	EUR	111 223	7 643 244,56	3,47
Boissons			2 485 695,65	1,13
CARLSBERG AS-B	DKK	22 229	2 485 695,65	1,13
Conglomérats industriels			6 271 708,75	2,86
SIEMENS AG-REG	EUR	26 225	6 271 708,75	2,86
Construction et ingénierie			6 610 287,06	3,01
ARCADIS NV	EUR	65 878	2 341 304,12	1,07
FERROVIAL SE	EUR	77 141	4 268 982,94	1,94
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 898 493,18	0,86
COCA-COLA HBC AG-DI	GBP	43 146	1 898 493,18	0,86
Eau			800 556,70	0,36
PENNON GROUP PLC	GBP	132 513	800 556,70	0,36
Electricité			6 108 858,50	2,78
ELIA SYSTEM	EUR	34 525	3 787 392,50	1,72
VERBUND AG	EUR	37 443	2 321 466,00	1,06
Equipement et services pour l'énergie			4 186 255,35	1,91
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	180 318	4 186 255,35	1,91

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements électriques			16 584 677,46	7,55
ALSTOM	EUR	78 870	1 985 157,90	0,90
PRYSMIAN SPA	EUR	72 972	6 303 321,36	2,87
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	35 318	8 296 198,20	3,78
FPI Bureautiques			4 242 962,30	1,93
GECINA SA	EUR	52 447	4 242 962,30	1,93
FPI Industrielles			2 830 025,59	1,29
SEGRO PLC	GBP	343 009	2 830 025,59	1,29
Gestion immobilière et développement			2 211 348,48	1,01
VONOVIA SE	EUR	90 112	2 211 348,48	1,01
Hôtels, restaurants et loisirs			1 476 584,78	0,67
WHITBREAD PLC	GBP	50 560	1 476 584,78	0,67
Logiciels			3 739 257,45	1,70
SAP SE	EUR	17 947	3 739 257,45	1,70
Marchés de capitaux			3 083 464,21	1,40
BANCO SANTANDER SA	EUR	306 203	3 083 464,21	1,40
Media			5 683 732,32	2,59
PUBLICIS GROUPE	EUR	64 136	5 683 732,32	2,59
Métaux et minerais			2 964 825,87	1,35
ANTOFAGASTA PLC	GBP	78 949	2 964 825,87	1,35
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			1 834 305,70	0,84
QIAGEN N.V.	EUR	47 209	1 834 305,70	0,84
Produits de soins personnels			3 586 814,40	1,63
L'OREAL	EUR	9 784	3 586 814,40	1,63
Produits pharmaceutiques			25 754 776,60	11,73
ASTRAZENECA PLC	GBP	61 206	9 666 503,35	4,40
NOVARTIS AG-REG	CHF	76 765	9 041 852,77	4,12
SANOFI	EUR	85 184	7 046 420,48	3,21
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			14 977 014,75	6,82
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	5 785	2 994 316,00	1,36
ASML HOLDING NV	EUR	7 821	7 206 269,40	3,29
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	126 595	4 776 429,35	2,17
Services aux entreprises			4 510 553,60	2,05
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	201 364	4 510 553,60	2,05
Services aux professionnels			3 118 769,10	1,42
BUREAU VERITAS SA	EUR	114 745	3 118 769,10	1,42

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			8 863 311,41	4,04
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	99 154	2 742 599,64	1,25
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	248 518	988 107,57	0,45
ORANGE	EUR	361 451	5 132 604,20	2,34
Services liés aux technologies de l'information			10 097 030,75	4,60
CAPGEMINI SE	EUR	16 446	2 339 443,50	1,07
PROSUS NV	EUR	146 785	7 757 587,25	3,53
Textiles, habillement et produits de luxe			7 106 190,00	3,24
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 950	4 137 900,00	1,89
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	4 602	2 968 290,00	1,35
Total			216 006 089,88	98,35

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
KE EURSEK 0326	-70	39 167,13		-8 740 302,02
RF EURCHF 0326	-150	86 646,96		-18 679 473,40
RP EURGBP 0326	-35	16 534,96		-4 385 772,78
Sous-total 1.		142 349,05		-31 805 548,20
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		142 349,05		-31 805 548,20

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	216 006 089,88
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	142 349,05
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	3 739 167,16
Autres passifs (-)	-266 007,86
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	219 621 598,23

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART I	EUR	3 358	31 335,04
Part MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT PART P	EUR	291 401,279	392,58

MAIF ACTIONS TRANSITION CLIMAT

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

MAIF Actions Transition Climat - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010696815 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/05/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de MAIF Actions Transition Climat, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance financière supérieure à celle de l'indice de référence MSCI Europe Climate Paris Aligned Index, par une gestion active en investissant sur des valeurs cotées en Europe et présentant des perspectives de valorisation attrayantes et intégrant dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable, tout en respectant les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat repris par la norme européenne Paris Aligned Benchmark (« PAB »).

Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ».

La stratégie d'investissement durable du Fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une empreinte carbone plus faible que celle de son indice de référence. Pour y parvenir, le Fonds adopte une gestion active visant à rechercher une performance financière supérieure à celle de son indicateur de référence, sur la durée de placement recommandée, en sélection des actions cotées sur les marchés européens de tous secteurs et de toutes capitalisations qui présentent les meilleures perspectives d'appréciation financière parmi les sociétés qui, selon l'analyse de la société de gestion, adoptent les meilleures pratiques dans leurs secteurs en matière de transition climatique et réduction carbone. Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la Société de Gestion s'appuie sur les données du CDP, un fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement.

Dans ce cadre, l'univers d'investissement de départ du Fonds est composé d'environ 1000 valeurs européennes notées par le CDP. A partir de cet univers, le processus de sélection des titres et de construction de portefeuille se décompose en 3 étapes :

1) Analyse Climat : L'univers d'investissement de départ est dans un premier temps analysé en vue de sélectionner les sociétés les plus vertueuses d'un point de vue climatique. A cet effet l'équipe de gestion s'appuie tout d'abord sur les évaluations effectuées par le CDP qui donne une idée précise du niveau de l'entreprise en termes de gestion environnementale. Le système de notation du CDP repose sur 4 niveaux attribuant une note aux entreprises et les classant du plus mauvais niveau (D) au meilleur (A). Ne seront éligibles à l'univers investissement que les valeurs présentant un score avancé.

2) Exclusion ESG : L'univers éligible est tout d'abord défini conformément à la politique d'investissement responsable de MAIF puis analysé au regard de critères (ESG) définis conformément à la politique de CPR Asset Management et celle du Groupe Amundi, détaillées en annexe du présent prospectus. A l'issue de cette analyse les valeurs présentant les moins bonnes notes ESG sont exclues.

3) Sélection de titres et construction du portefeuille : Le process de gestion du fonds est basé sur une approche mixte, à savoir un process « top-down » d'allocation sectorielle et un process « bottom-up » de sélection de titres. L'allocation sectorielle se fait en fonction des perspectives de croissance relative des secteurs les uns par rapport aux autres sous un certain nombre de contraintes de construction du portefeuille. La sélection de titres au sein de chaque secteur se fonde sur une approche à la fois quantitative et qualitative. L'évaluation quantitative et financière des valeurs est complétée par une analyse qualitative de celles-ci afin de mieux appréhender les perspectives de croissance et la robustesse des modèles économiques qui les sous-tendent. A partir de cette liste réduite, les valeurs offrant un profil financier et extra-financier attractif sont intégrées en portefeuille avec des pondérations reflétant les convictions du gérant ainsi que les engagements extra-financiers et financiers du Fonds

A l'issue du processus de sélection :

- Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG et ayant une notation CDP.
- Le portefeuille a une exposition aux secteurs à forts enjeux pour la transition climatique au moins équivalente à celle de son indice de référence.
- Conformément à son objectif de gestion, le processus d'investissement mis en œuvre vise à construire un portefeuille conforme à l'objectif de température de 1,5 °C de l'Accord de Paris et dont l'empreinte carbone sera inférieure à celle du Paris Aligned Benchmark, qui intègre une trajectoire de décarbonation.

Par ailleurs, le Fonds exclue également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat. Le Fonds peut néanmoins investir dans des émissions destinées spécifiquement à financer des projets verts, sociaux et/ou durables émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Le Fonds est labellisé ISR France.

Le Fonds s'engage par ailleurs à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes

- de 90% à 110% sur les marchés actions de pays européens, et de manière accessoire de pays de l'OCDE (hors pays émergents), de toutes capitalisations et de tous secteurs.
- de 0 à 10% en instrument de taux souverains, publics et privés, de toutes zones géographiques (hors pays émergents) libellés en euros, de catégorie « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Le Fonds peut également intervenir sur des contrats à terme et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture, et/ou ponctuellement à titre d'exposition, aux risques d'action et de change.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de MAIF Actions Transition Climat.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la société de gestion.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de MAIF Actions Transition Climat.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€3 960	€3 440
	Rendement annuel moyen	-60,4%	-19,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 010	€8 560
	Rendement annuel moyen	-19,9%	-3,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 990	€12 680
	Rendement annuel moyen	-0,1%	4,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 320	€16 550
	Rendement annuel moyen	33,2%	10,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2015 et le 29/05/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€535	€740
Incidence des coûts annuels**	5,4%	1,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,34% avant déduction des coûts et de 4,86% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,38% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	35,72 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 13.00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus MAIF Actions Transition Climat pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Produit

MAIF Actions Transition Climat - P (C)

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010703355 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/05/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de MAIF Actions Transition Climat, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance financière supérieure à celle de l'indice de référence MSCI Europe Climate Paris Aligned Index, par une gestion active en investissant sur des valeurs cotées en Europe et présentant des perspectives de valorisation attrayantes et intégrant dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable, tout en respectant les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat repris par la norme européenne Paris Aligned Benchmark (« PAB »).

Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ».

La stratégie d'investissement durable du Fonds se concentre sur les enjeux du réchauffement climatique et a pour objectif d'obtenir une empreinte carbone plus faible que celle de son indice de référence. Pour y parvenir, le Fonds adopte une gestion active visant à rechercher une performance financière supérieure à celle de son indicateur de référence, sur la durée de placement recommandée, en sélection des actions cotées sur les marchés européens de tous secteurs et de toutes capitalisations qui présentent les meilleures perspectives d'appréciation financière parmi les sociétés qui, selon l'analyse de la société de gestion, adoptent les meilleures pratiques dans leurs secteurs en matière de transition climatique et réduction carbone. Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la Société de Gestion s'appuie sur les données du CDP, un fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement.

Dans ce cadre, l'univers d'investissement de départ du Fonds est composé d'environ 1000 valeurs européennes notées par le CDP. A partir de cet univers, le processus de sélection des titres et de construction de portefeuille se décompose en 3 étapes :

1) Analyse Climat : L'univers d'investissement de départ est dans un premier temps analysé en vue de sélectionner les sociétés les plus vertueuses d'un point de vue climatique. A cet effet l'équipe de gestion s'appuie tout d'abord sur les évaluations effectuées par le CDP qui donne une idée précise du niveau de l'entreprise en termes de gestion environnementale. Le système de notation du CDP repose sur 4 niveaux attribuant une note aux entreprises et les classant du plus mauvais niveau (D) au meilleur (A). Ne seront éligibles à l'univers investissement que les valeurs présentant un score avancé.

2) Exclusion ESG : L'univers éligible est tout d'abord défini conformément à la politique d'investissement responsable de MAIF puis analysé au regard de critères (ESG) définis conformément à la politique de CPR Asset Management et celle du Groupe Amundi, détaillées en annexe du présent prospectus. A l'issue de cette analyse les valeurs présentant les moins bonnes notes ESG sont exclues.

3) Sélection de titres et construction du portefeuille : Le process de gestion du fonds est basé sur une approche mixte, à savoir un process « top-down » d'allocation sectorielle et un process « bottom-up » de sélection de titres. L'allocation sectorielle se fait en fonction des perspectives de croissance relative des secteurs les uns par rapport aux autres sous un certain nombre de contraintes de construction du portefeuille. La sélection de titres au sein de chaque secteur se fonde sur une approche à la fois quantitative et qualitative. L'évaluation quantitative et financière des valeurs est complétée par une analyse qualitative de celles-ci afin de mieux appréhender les perspectives de croissance et la robustesse des modèles économiques qui les sous-tendent. A partir de cette liste réduite, les valeurs offrant un profil financier et extra-financier attractif sont intégrées en portefeuille avec des pondérations reflétant les convictions du gérant ainsi que les engagements extra-financiers et financiers du Fonds

A l'issue du processus de sélection :

- Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG et ayant une notation CDP.
- Le portefeuille a une exposition aux secteurs à forts enjeux pour la transition climatique au moins équivalente à celle de son indice de référence.
- Conformément à son objectif de gestion, le processus d'investissement mis en œuvre vise à construire un portefeuille conforme à l'objectif de température de 1,5 °C de l'Accord de Paris et dont l'empreinte carbone sera inférieure à celle du Paris Aligned Benchmark, qui intègre une trajectoire de décarbonation.

Par ailleurs, le Fonds exclue également les entreprises considérées comme non-alignées sur l'Accord de Paris sur le climat. Le Fonds peut néanmoins investir dans des émissions destinées spécifiquement à financer des projets verts, sociaux et/ou durables émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Le Fonds est labellisé ISR France.

Le Fonds s'engage par ailleurs à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes

- de 90% à 110% sur les marchés actions de pays européens, et de manière accessoire de pays de l'OCDE (hors pays émergents), de toutes capitalisations et de tous secteurs.
- de 0 à 10% en instrument de taux souverains, publics et privés, de toutes zones géographiques (hors pays émergents) libellés en euros, de catégorie « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion.

Le Fonds peut également intervenir sur des contrats à terme et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture, et/ou ponctuellement à titre d'exposition, aux risques d'action et de change.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.cpram.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de MAIF Actions Transition Climat.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.cpram.com

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

1

2

3

4

5

6

7

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de MAIF Actions Transition Climat.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 010	€3 490
	Rendement annuel moyen	-59,9%	-19,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 140	€8 810
	Rendement annuel moyen	-18,6%	-2,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 130	€13 060
	Rendement annuel moyen	1,3%	5,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 540	€16 920
	Rendement annuel moyen	35,4%	11,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/05/2015 et le 29/05/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2016 et le 31/03/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€493	€1 198
Incidence des coûts annuels**	5,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,60% avant déduction des coûts et de 5,48% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,75% du montant investi / 375 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,75% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 375 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,23% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	118,48 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 13.00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus MAIF Actions Transition Climat pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
MAIF Actions Transition Climat

Identifiant d'entité juridique :
5493000X8DDYTEBI6267

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**X****Oui****Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: 83,24 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable,

il présentait une proportion de _____ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Au cours de l'exercice, le produit a promu des caractéristiques environnementales en visant à réduire son intensité carbone en alignant son empreinte carbone sur celle de son Benchmark **MSCI EUROPE CLIMATE PARIS ALIGNED PAB INDEX (OFFICIAL)**.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

L'indicateur de durabilité utilisé est l'intensité de l'empreinte carbone du portefeuille, qui est calculée comme une moyenne pondérée des actifs du portefeuille et comparée à l'intensité de l'empreinte carbone pondérée des actifs de l'indice de référence. Par conséquent, les titres ayant des empreintes environnementales relativement faibles avaient une probabilité plus élevée d'être sélectionnés dans le portefeuille par rapport aux titres ayant des empreintes environnementales relativement élevées.;

- L'intensité moyenne pondérée de l'empreinte carbone du portefeuille est 42,29
- L'intensité moyenne pondérée de l'empreinte carbone du Benchmark est 61,76

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille était de 51,38 et l'indice de référence d'intensité carbone moyenne pondérée était de 68,13.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?*

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions

sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- **Exclusion** : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- **Intégration de facteurs ESG** : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- **Engagement** : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
ASTRAZENECA GBP	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Royaume-Uni	4,40 %
NOVARTIS AG-REG	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Suisse	4,11 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	3,77 %
PROSUS NV	Conso Cyclique	Consumer Discretionary Distribution & Retail	Pays-Bas	3,53 %

SOCIETE GENERALE	Finance	Banques	France	3,48 %
KBC GROUP NV	Finance	Banques	Belgique	3,39 %
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	3,28 %
SANOFI - PARIS	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	France	3,21 %
INTESA SANPAOLO	Finance	Banques	Italie	3,10 %
PRYSMIAN SPA	Industrie	Biens d'équipement	Italie	2,87 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	2,85 %
PUBLICIS GROUPE SA	Services de communication	Médias et Divertissement	France	2,59 %
ZURICH INSURANCE GROUP AG	Finance	Assurance	Suisse	2,55 %
AXA SA	Finance	Assurance	France	2,53 %
BARCLAYS PLC	Finance	Banques	Royaume-Uni	2,43 %

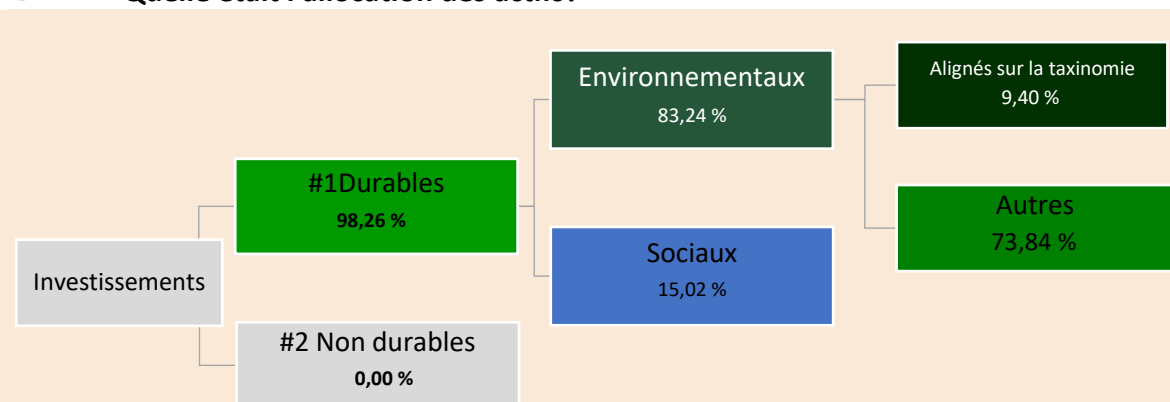


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 98,26 % dans des investissements liés à la durabilité.

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	19,68 %
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	14,24 %
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie</i>	12,55 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	10,49 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs & Equipement de fabrication</i>	6,81 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	4,03 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution & Retail</i>	3,53 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables & vêtement</i>	3,23 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	3,22 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	2,78 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels & Services Informatiques</i>	2,77 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	2,59 %
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux & professionnels</i>	2,48 %
<i>Services publics</i>	<i>Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable</i>	2,05 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson & Tabac</i>	1,99 %

<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	1,63 %
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	1,35 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	1,01 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles & Composants</i>	0,79 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	0,67 %
<i>Services publics</i>	<i>Services d'eau</i>	0,36 %
<i>Forex</i>	<i>Forex</i>	0,00 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	1,74 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 9,40 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

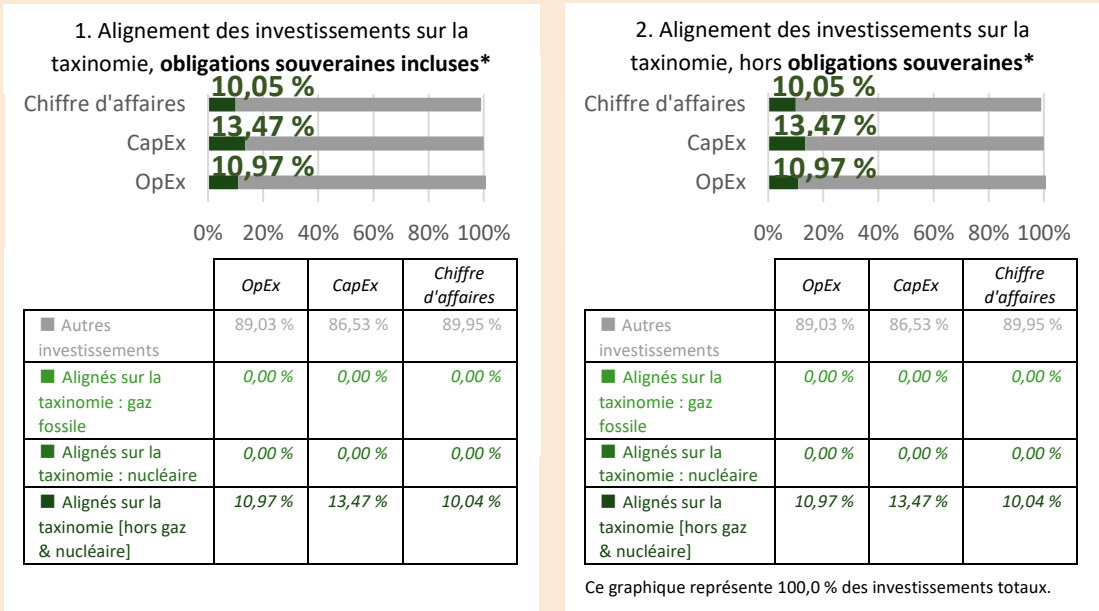
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des

sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,07 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 7,53 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 6,15 %



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **73,84 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **15,02 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.